Évaluation des incidences 2020

Rôles de l'animateur :

- Assurer l'information des porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000,
- Répondre aux sollicitations des administrations sur des dossiers d'études d'incidences,
- Réaliser une veille locale relative à l'émergence de nouveaux projets sur le territoire.

Projets soumis à évaluation des incidences en 2020 :

- Travaux ENEDIS d'enfouissement de lignes électriques sur le Mars, commune de Le Vaulmier : échange de bonnes pratiques lors des travaux,
- Randonnée motorisée des Eboulis : annulée,
- Tour de France 2020 : échange de recommandations dans le but d'informer et de limiter le passage du public dans les habitats d'intérêt communautaire et les bosquets de Renouée asiatique,
- Inscription au Plan Départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) de la cascade du Biaguin sur le Mars, commune de Le Falgoux : échange de bonnes pratiques au porteur de projet afin de limiter le dérangement de la Loutre,
- Dégagement d'un remblai en bordure de la Sumène par le CD 15 : non soumis.

Programme 2021

- Mise à jour du diagnostic
- Recherche de montage de contrats N2000 et d'adhésion à la Charte N2000 et assistance technique aux bénéficiaires
- Suivi des opérations et bilan des actions contractuelles
- Assistance à l'application de l'évaluation des incidences et veille écologique
- Poursuite des inventaires écrevisses et études complémentaires (intervention du Bureau d'Etudes Saules et Eaux, expert national ; ADNenvironnemental ; mise en place d'aménagements pour limiter la progression de l'écrevisse de Californie : sous réserve de possibilité de contractualisation avec les propriétaires riverains...)
- Recueil des données Chabot et Ragondin/ Rat musqué
- Mise en place de l'expérimentation de pâturage caprin (Renouée asiatique) et suivi des populations de plantes invasives
- Animations pédagogiques du CPIE sur la thématique des écrevisses
- Communication (lettre N2000, site web)
- Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques
- Gestion administrative (programmation, bilan, CR...)
- Réflexion autour de l'actualisation ou de la mise à jour technique du Document d'Objectif du site

CONTACT
Communauté de communes Sumène-Artense
Services Techniques
Julien Couturas - Animateur du Site Natura 2000
21, rue du Calalet 15240 SAIGNES
04 71 40 62 66
www.sumene-artense.com

Le dispositif Natura 2000 est cofinancé par l'UNION EUROPÉENNE dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Communauté de communes Sumène-Artense - Etablissement Public de Coopération Intercommunale
Président : Marc Maisonneuve | Siège social : 23bis place de l'Eglise 15270 Champs-sur-Tarentaine/Marchal
Directeur de la publication : Marc Maisonneuve | Responsable de la rédaction : Paul Leverbe
Conception et crédits photos : Communauté de communes Sumène-Artense, Mairie de Sauvat, Lauri URHO
Impression : Imprimerie Verzy Fils - 40, Avenue Augustin-Chauvet - Zone Industrielle 15200 MAURIAC / SIRET 379 460 900 00010
Date de parution : Avril 2021 / Dépôt Légal : Avril 2021 - ISSN 2650-1805
Tirage : 400 exemplaires / Imprimé sur papier recyclé
Ne pas jeter sur la voie publique

SITE NATURA 2000 « ENTRE SUMÈNE ET MARS»

Lettre d'information n°3
Bilan 2020

ÉDITO

À travers cette troisième lettre d'information, je souhaite souligner que, de manière transversale à tous les projets qu'il mène, le réseau NATURA 2000 s'inscrit dans une démarche de développement durable et de gestion concernée de l'environnement.
À la lecture de cette troisième parution, vous découvrirez les actions engagées pour la protection, voire la survie de certaines espèces animales menacées de disparition, ainsi que pour les habitats d'intérêt communautaire. La mise en place de toutes ces missions, dans la concertation, doit permettre à chacune et à chacun de nous d'être un acteur principal dans la préservation de la faune et de la flore qui représentent notre patrimoine et notre richesse... Bonne lecture à tous.

Dr. Bertrand FORESTIER, Président du Comité de Pilotage du site

PRÉSENTATION DU SITE

Le site Natura 2000 « Entre Sumène et Mars » FR8302035, découle du site régional « Lacs et Rivières à Loutres » et a été classé Site d'Importance Communautaire (Sic) le 13 novembre 2007.
Pour plus d'informations, rendez-vous sur : http://www.cantal.gouv.fr/zsc-entre-sumene-et-mars-a4054.html

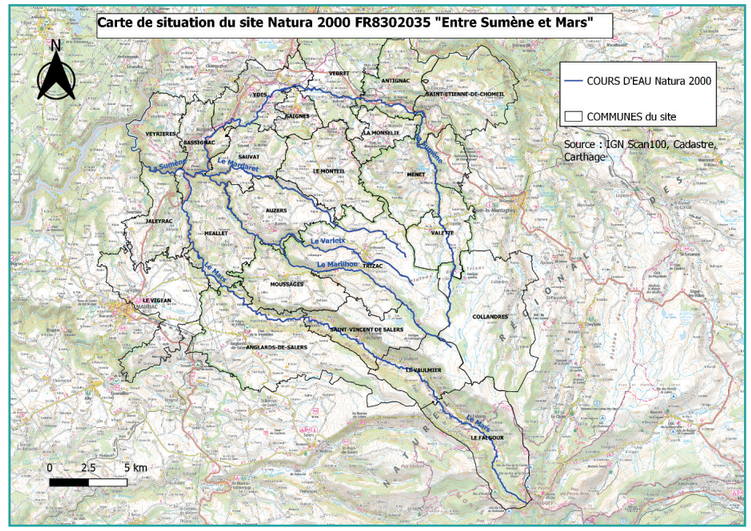

Le site s'étend sur 22 communes réparties dans 4 Communautés de communes (Sumène Artense, Pays de Mauriac, Pays de Salers et Pays Gentiane). Il est constitué de 5 cours d'eau pour un linéaire de 130km, situés au Nord Est du département du Cantal (La Sumène, le Mars, le Marilhou, le Mardaret et le Varleix) et s'étend sur 725,5 ha.

Il a été désigné d'intérêt communautaire pour la protection de 3 espèces, (la loutre, le chabot et l'écrevisse à pattes blanches) et 4 habitats d'intérêt communautaire (Forêts alluviales à Frênes et Aulnes, Forêts d'Eboulis à Tilleuls, Hêtraies acidiphiles à houx et Prairies à Molinie acidiphiles).

Le Chabot commun (Cottus gobio) (Linnaeus,1758), un habitant de nos rivières et torrents, méconnu, protégé et indicateur du bon état des cours d'eau

Description

Le Chabot commun est une espèce de poissons de la famille des *Cottidae*.
C'est un poisson territorial sédentaire au corps allongé et cylindrique, de section d'apparence triangulaire pour l'avant du corps. Sa forme lui permet de rester caché au fond, même en présence d'un fort courant.
Il possède deux nageoires dorsales basses et épineuses. Son dos, ses flancs et ses nageoires sont brun jaunâtre marbré de brun foncé. Sa longueur varie de 8 à 12 cm et jusqu'à 15 cm pour les mâles. Les adultes pèsent de 30 à 80 g.
Il ne possède pas d'écaille et fait varier sa couleur en fonction du milieu où il se trouve de façon rapide (homochromie), beige à noir avec des taches, permettant de se camoufler très efficacement sur différents types de fonds. Le chabot ne possède pas de vessie natatoire, qui permettent aux autres poissons de modifier leur flottabilité, ce qui fait de lui un mauvais nageur, il se déplace donc sur le fond par petits « bons ».
Espèce très vorace et carnassière, elle se nourrit de larves et de petits invertébrés de fond. Elle s'attaque aux alevins de poissons, voire à ses propres œufs lorsque les ressources alimentaires sont faibles. Son alimentation est essentiellement nocturne.

©Lauri URHO

Reproduction

La femelle dépose 100 à 500 oeufs agglomérés en grappe dans un nid sous les galets des zones de courant, creusé préalablement par le mâle avant la parade nuptiale. Il n'est pas rare que le mâle féconde et "couve" en même temps plusieurs portées de femelles différentes.
Le mâle nettoie et protège les œufs sans discontinuer et sans s'alimenter ou presque, durant toute l'incubation (un mois à 11 °C).

Répartition et habitats

L'aire de répartition du Chabot s'étend sur l'ensemble de l'Europe. En France, l'espèce est assez largement répandue puisqu'elle colonise la majorité des parties amont des bassins hydrographiques.
Toutefois, les effectifs sont en régression dans de nombreuses parties de cours d'eau.

Cottus gobio occupe les zones apicales des hydrosystèmes, c'est-à-dire les ruisseaux et petites rivières. L'espèce affectionne les eaux fraîches, bien oxygénées à faible charge en matière organique. Elle utilise des habitats courants avec un substrat grossier bien diversifié servant d'abri.

Sur le site « Entre Sumène et Mars », il était présent sur quasiment l'ensemble des cours d'eau dans les années 1980, parfois jusqu'à 1200 m d'altitude. Ses populations ont ensuite chuté dans les années 1990 pour se cantonner à l'aval de la Sumène. Depuis 2015, la population semble recoloniser doucement l'amont du Mars et de la Sumène.

Les altérations de la qualité et de la diversité des habitats physiques notamment la détérioration des fonds des cours d'eau constituent la principale menace pour les populations de chabots. Les dégradations de la qualité des eaux et notamment les rejets domestiques pénalisent significativement l'espèce, ainsi que le réchauffement des eaux. *(Source : Parc Naturel Régional du Morvan, http://www.liferuisseaux.org).*

Statut

Espèce d'intérêt communautaire Natura 2000. Code 1163
Directive Habitats-Faune-Flore Annexe II
Liste rouge : Monde : préoccupation mineure
Sa pêche et son usage comme appât sont interdits sur le territoire national.

Animations pédagogiques du CPIE de Haute Auvergne sur le thème des écrevisses et de l'écologie de la rivière.

HAUTE AUVERGNE
Artisans du changement environnemental

En collaboration avec le CPIE de Haute Auvergne, (Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement), 10 demi-journées d'animation pédagogique sur le thème des écrevisses et de l'écologie de la rivière seront dédiées aux classes primaires (du CP au CM2) des communes du site Natura 2000 durant le printemps 2021. Dans le cas de possibilité de transport des élèves, les interventions se dérouleront au bord de la rivière.

Recherche de contrats et chartes Natura 2000

L'objectif de la Charte est la conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000. Elle est constituée d'une liste d'engagements non financiers qui contribue à atteindre cet objectif. Ces engagements, encouragent la poursuite et le développement des pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site.

Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements conformes aux orientations et aux mesures définies par le document d'objectifs, portant sur la conservation et le rétablissement des habitats naturels et des espèces justifiant la création du site Natura 2000. Il n'est conclu que lorsqu'il est exclusivement nécessaire ou directement lié à la gestion d'un site Natura 2000. Il définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire.

Une cinquantaine de type de contrats peuvent être mobilisés. Pour exemple : entretien et restauration de la ripisylve (forêts rivulaires), suppression de résineux en bord de cours d'eau, restauration et entretien de mare, mise en défens des berges et aménagements d'accès à l'eau pour le bétail, aménagement de passage à gué existant...)

L'animateur a contacté les maires des communes concernées par le site afin d'examiner les possibilités de montage de contrats N2000 et d'adhésion à la Charte sur les parcelles communales.

L'animateur se tient à la disposition de toute personne possédant une parcelle incluse dans le site afin d'examiner les possibilités de mobiliser un contrat Natura 2000 (financement à 100 % des actions) ou d'adhérer à la Charte Natura 2000 d'engagements de bonnes pratiques et de l'assister dans ses démarches.

Inventaires des écrevisses 2020

Depuis 2019, la CCSA réalise un inventaire et un suivi des populations d'écrevisses sur l'ensemble des cours d'eau du site Natura 2000 et sur quelques affluents par des prospections nocturnes, période d'activité maximale des écrevisses (cf lettre d'info n°2 de 2019). Ces prospections ont été réalisées en binôme avec l'aide de puissantes lampes torches à la recherche d'individus ou d'indices de présence tels que des mues ou des abris creusés par les écrevisses. L'objectif principal de cette étude scientifique est de connaître précisément les limites de répartition et l'état de conservation de l'écrevisse à pattes blanches sur le site. En 2020, la CCSA a pu étendre cette action sur l'ensemble du Bassin versant de la Sumène et de l'Auze, dans le cadre de l'animation de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) et de financements complémentaires de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

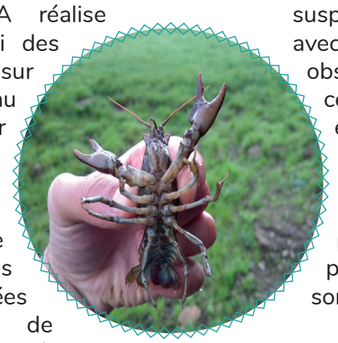

L'inventaire 2019 avait mis en évidence des résultats catastrophiques avec une seule petite population présente sur le site, de 3 à 4 centaines de mètres, à l'agonie, avec la présence de beaucoup de cadavres et un seul individu vivant observé. La maladie de la porcelaine (due à un ver parasite favorisé par les conditions d'étiages) ou une pollution sont suspectées. Lors des prospections 2020, c'est avec grand soulagement que des individus ont été observés de nouveau, sur plus qu'un linéaire d'une centaine de mètres. La population n'est donc pas éteinte mais de plus en plus fragile.

Sur tout le Bassin Versant Auze Sumène, seulement 3 à 4 populations d'écrevisses à pattes blanches sont actuellement recensées, pour un linéaire total de seulement 3 km. Certaines sont très faibles voire en cours d'extinction.

Suite aux aléas de la crise de la COVID-19, les études complémentaires prévues en 2020 sont reconduites au printemps 2021, avec une prestation de 4 jours de Théo DUPERRAY, du bureau d'études « Saules et Eaux », expert national. Cette action a pour objectif de préciser la mise en œuvre d'un protocole pour limiter l'expansion de l'écrevisse de Californie et étudier l'opportunité de réintroduction de l'écrevisse à pattes blanches par transfert de population locale.

La Loutre est souvent présente sur les mêmes secteurs car est prédatrice des écrevisses à pattes blanches. Les deux espèces sont donc interdépendantes l'une de l'autre. La Loutre n'est donc pas la cause de la disparition des écrevisses à pattes blanches.

Reste de repas de loutre